



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

Séance du 8 juillet 2026

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 23
- En exercice : 23
- Quorum : 12
- Présents à la séance : 17
- Qui ont pris part à la délibération : 20

Date de la convocation : 2 juillet 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX** et le **HUIT** du mois de **JUILLET**, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur ROSSI Michel**, Maire de Ville-di-Pietrabugno.

Présents : MM. **ANDREI P. AGOSTINI-SALGE. CASANOVA S. COMTE I. FRANCESCONI M. GUAITELLA-PALMIERI C. GUAITELLA-TUSOLI C. MAGGIOTTI J. MARTINETTI F. NAPPI M. PETRI-GUASCO E. ROSSI M. SAVELLI J.M. SAVELLI M. SIMONI J. VALERY JN. VALLICCONI JF.**

Absents ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire
MINARD Elodie	FRANCESCONI Marie
PUSCEDDO Jeanne ép CALLIER	GUAITELLA-PALMIERI Corinne
RAFFAELLI Odile	VALERY Jean Noël

Absents excusés : **GERIN Joseph. LEONETTI Iris. ROSSI Jean Philippe.**

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que le quorum est atteint : **17** conseillers présents, **6** conseillers absents dont **3** ayant donné mandat de vote.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Monsieur MARTINETTI Fabrice, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Les procès-verbaux des séances de **29 avril et 5 juin 2026** sont lus et approuvés à l'unanimité.

Délibération n° de-080726-057

Domaine : 7.5. Subventions

Sécurisation d'un ouvrage d'art – Demande de subvention – Nouveau plan de financement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le rapport de diagnostic d'un ouvrage d'art établi par la société « Rocca e terra » en date du 09/05/2023 ;

Considérant la nécessité d'entreprendre des travaux de sécurisation pour prévenir tout risque d'accident et d'interruption de la circulation automobile dans ce quartier de Mucchitana ;

Considérant que le plan de financement initial, adopté le 26 juin 2024 et déposé auprès de la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale, n'a pas donné lieu à l'attribution d'une subvention,

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, la commune souhaite présenter à nouveau ce projet en sollicitant des financements dans le cadre du nouveau Pacte « Paese Vivu » de la Collectivité de Corse, ainsi qu'auprès de l'État.



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

Séance du 8 juillet 2026

Délibération n° de-080726-057 (suite)

Le Maire ayant exposé que l'ouvrage se situant sur un chemin constituant l'unique voie d'accès desservant une trentaine de résidences nécessitait des mesures de sécurisation, il proposait que des travaux soient entrepris en ce sens ;

Le Maire ayant précisé l'historique de cet ouvrage qui semble remonter à une période antérieure aux années 1930, où il prenait la forme d'un mur de soutènement en pierres sèches. Ce mur aurait ultérieurement fait l'objet de travaux visant à sa transformation en pont ;

Le Maire ayant également rappelé que la structure du pont est un encorbellement et repose à moitié sur un talus abrupte aux affleurements rocheux altérés et pour moitié de pierres sèches en très mauvais état et colonisé par la végétation, des piles béton supportent la section en porte à faux de la dalle, le tiers Est de l'ouvrage repose sur un mur de soutènement en béton ;

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à **255 000.00 € H.T.**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1/ **Approuve** l'opération ainsi que le plan de financement ci-dessous exposé :

DEPENSES H.T.	RECETTES H.T.
255 000.00 € H.T	CDC (Pacte Paese Vivu) – 60% : 153 000.00€
	ETAT – 20% : 51 000.00€
	AUTOFINANCEMENT : 51 000.00€ (+ avance TVA)

2/ **Dit** que ce programme de travaux est prévu au BP 2026.

3/ **Sollicite** une subvention de la Collectivité de Corse dans le cadre du Pacte Paese Vivu, ainsi que l'Etat.

4/ **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document lié à cette opération.

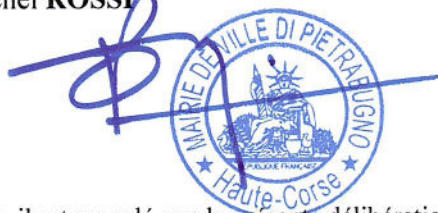
5/ **Charge** le Maire de veiller à l'exécution de la présente délibération qui sera affichée et publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire, **Michel ROSSI**

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Maire,*



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site de la Mairie : www.pietrabugno.com

Accusé de réception en préfecture
02B-212003537-20260708-de-080726-057-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026